

MUSÉE ROYAL

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE.

Dossier concernant le Budget  
de la Comptabilité des Musées  
royaux de Peinture & de Sculpture  
pour l'Exercice 1870.

N<sup>o</sup> 1147.

Budget et Comptabilité de l'Exercice 1870.

NUMÉRO

DATE

ANALYSE.

D'ORDRE.

DE LA PIÈCE.

# *BUDGET*

Ministère

de

l'Intérieur

Secrétariat général.  
Comptabilité.

Bruxelles, le 2 Avril 1869.

MUSÉE ROYAL  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
N° 1147

1  
3 Améaux

1147  
Conservateur,  
Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint  
3 exemplaires du Budget du Ministère de  
l'Intérieur, pour l'exercice 1870.

Pour le Ministre,  
Le Secrétaire général,  
L. Stevens

Ac Monsieur le Gouverneur Conservateur  
de la province & des Musées de  
peinture

## Chambre des Représentants.

SESSION DE 1868-1869.

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1870<sup>(1)</sup>.

### RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. HYMANS.

MESSIEURS,

Le projet de budget pour l'exercice 1870 ne diffère que par quelques détails du budget voté pour l'exercice antérieur, et nous avons l'honneur de vous en proposer l'adoption.

Il est un fait, toutefois, sur lequel nous croyons devoir appeler l'attention de M. le Ministre de l'Intérieur.

D'après le *tableau comparatif* qui figure aux pages 230 et 231 du projet, le budget proposé présenterait une diminution de fr. 20,385-80 sur le budget de 1869.

Cette manière de calculer nous paraît défectueuse.

En effet, s'il y a une diminution de fr. 51,385-80 sur les crédits extraordinaires, en revanche, les dépenses ordinaires et permanentes subissent une augmentation de 11,000 francs.

C'est donc en réalité une augmentation que nous avons à signaler dans les charges ordinaires du budget.

La commission appelle l'attention de M. le Ministre de l'Intérieur sur un autre objet qui lui paraît digne d'examen.

Les renseignements statistiques fournis aux Chambres sont éparpillés dans une foule de documents volumineux, paraissant à de longs intervalles et dans lesquels les recherches sont difficiles.

---

(1) Budget, n° 78, IX, session de 1868-1869.

(2) La commission, présidée par M. MOREAU, était composée de MM. VAN ISEGHEM, VLEMINCKX, DELCOUR, DE ROSSIUS, DE WANDRE et HYMANS.

# Chambre des Représentants.

SESSION DE 1868-1869.

## BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1870<sup>(1)</sup>.

### RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. HYMANS.

MESSIEURS,

Le projet de budget pour l'exercice 1870 ne diffère que par quelques détails du budget voté pour l'exercice antérieur, et nous avons l'honneur de vous en proposer l'adoption.

Il est un fait, toutefois, sur lequel nous croyons devoir appeler l'attention de M. le Ministre de l'Intérieur.

D'après le *tableau comparatif* qui figure aux pages 250 et 251 du projet, le budget proposé présenterait une diminution de fr. 20,585-80 sur le budget de 1869.

Cette manière de calculer nous paraît défectueuse.

En effet, s'il y a une diminution de fr. 51,585-80 sur les crédits extraordinaires, en revanche, les dépenses ordinaires et permanentes subissent une augmentation de 11,000 francs.

C'est donc en réalité une augmentation que nous avons à signaler dans les charges ordinaires du budget.

La commission appelle l'attention de M. le Ministre de l'Intérieur sur un autre objet qui lui paraît digne d'examen.

Les renseignements statistiques fournis aux Chambres sont éparpillés dans une foule de documents volumineux, paraissant à de longs intervalles et dans lesquels les recherches sont difficiles.

(1) Budget, n° 78, IX, session de 1868-1869.

(2) La commission, présidée par M. MOREAU, était composée de MM. VAN ISGHEM, VLEMINCKX, DELCOUR, DE ROSSUIS, DE WANDRE et HYMANS.

La commission est d'avis que le Gouvernement ferait chose utile en joignant aux budgets de chaque exercice un cahier spécial, dans lequel seraient renseignés les actes les plus importants de l'administration et des statistiques abrégées des faits relatifs aux divers services.

Cet exposé annuel faciliterait considérablement les travaux des Chambres et serait vivement apprécié du public, qui le trouverait réimprimé dans les *Annales parlementaires*.

La commission a résolu de faire imprimer à la suite de ce rapport (annexe B) le texte d'une pétition émanée du président et du secrétaire du conseil administratif de la Société agricole du Brabant, qui sollicitent l'augmentation des crédits demandés au budget en faveur de l'agriculture.

La requête des pétitionnaires n'est pas en harmonie avec les idées qui ont prévalu depuis quelques années en ces matières, mais elle mérite de faire l'objet d'un examen attentif : c'est ce qui en explique la reproduction à la suite de ce rapport.

*Le Rapporteur,*  
LOUIS HYMANS.

*Le Président,*  
A. MOREAU.

## ANNEXES.

### ANNEXE A.

M. le Ministre de l'Intérieur a transmis à la section centrale la note suivante :

« A la demande de la cour des comptes, le Département de l'Intérieur a pris l'engagement de fournir à l'appui du budget les relevés des sommes à payer sur plusieurs exercices (*voir l'annexe n° 7 du budget de 1854, n° 162 des Annales parlementaires, session 1852-1853, page 80*). C'est pour satisfaire à cet engagement que l'on communique à la section centrale chargée de l'examen du budget de 1870, pour être publiés à la suite de son rapport, deux tableaux indiquant les engagements pris par le Gouvernement envers quelques administrations pour l'exécution ou la restauration de peintures murales, ainsi que pour l'érection ou la commande de monuments à élever à des hommes illustres de la Belgique.

» Il y a lieu de donner connaissance aussi à la Législature des engagements ci-dessous indiqués comme grevant le budget des sciences et des lettres pour l'exercice 1870 et suivants, savoir :

» 1° D'une somme de 5,000 francs, imputable sur le chapitre XVIII, art. 107 du budget de 1870, à titre de troisième annuité du prix d'acquisition par la Bibliothèque royale d'une collection de monnaies du Hainaut, appartenant à M. Chalon.

» 2° Par un contrat passé le 30 mars 1869, entre M. le directeur du Musée royal d'histoire naturelle et M. Nyst de Bruxelles ; ce dernier cède à l'État une collection de conchyliologie vivante et fossile.

» Cette cession est faite au prix de 15,000 francs, payables en cinq annuités de 3,000 francs chacune, à partir de 1869, sur les crédits ordinaires portés au budget du Ministère de l'Intérieur pour le service du Musée royal d'histoire naturelle.

» Il est à remarquer que l'administration peut se trouver dans le cas de contracter d'ici à la fin de la présente année divers engagements qui greveraient les crédits du budget de 1870, et que dans ce cas, les sommes à réserver de ce chef sur ce budget ne pourraient être indiquées à la Législature que lors de la discussion du budget de 1871. »

Tableau des travaux de peinture murale en voie d'exécution, indiquant la part de

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART DE LA DÉPENSE incombant à l'ÉTAT.	PART DES COMMUNES et des fabriques d'église.	SOMMES liquidées jusques et y com- pris l'exercice 1867.	DÉPENSES à liquider SUR LE BUDGET de 1863 (a).
Décoration de l'hôtel-de-ville d'Anvers . . . . .	200,000 »	425,000 »	75,000 »	75,000 »	42,500 »
— du musée d'Anvers. . . . .	200,000 »	425,000 »	75,000 »	75,000 »	42,500 »
— du palais de la rue Ducale. . . . .	84,000 »	84,000 »	»	50,400 »	8,400 »
— de l'église Saint-Georges, à Anvers . . .	»	»	»	(b)	»
— — (dépenses supplémentaires)	30,000 »	45,000 »	45,000 »	»	»
— de l'église de Saint-Trond . . . . .	40,564 »	29,500 »	44,064 »	20,500 »	3,000 »
— de l'église de Saint-Pholien, à Liège. . .	44,000 »	9,666 »	4,334 »	6,444 »	4,614 »
— — (dépenses supplémentaires).	9,495 »	3,065 »	6,430 »	(d)	4,532 50
— de Sainte-Anne, à Gand. . . . .	140,000 »	69,200 »	40,800 »	38,450 »	7,690 »
— de la salle du magistrat (halles d'Ypres).	50,000 »	40,000 »	40,000 »	21,000 »	(e)
— des halles d'Ypres . . . . .	80,000 »	65,000 »	45,000 »	19,500 »	(f)
— de l'école communale d'Ixelles. . . . .	24,000 »	24,000 »	»	22,000 »	»
— de l'université de Gand . . . . .	»	»	»	»	»
— — (dépenses supplémentaires).	20,000 »	20,000 »	»	3,250 »	4,425 »
— de l'église Notre-Dame, à Saint-Nicolas.	140,000 »	»	»	27,500 »	(h)
— de l'hôtel-de-ville de Malines . . . . .	43,000 »	8,000 »	5,000 »	4,000 »	4,000 »
— de l'église Saint-Antoine, à Liège. . . .	44,200 »	6,000 »	8,200 »	3,333 33	4,333 33
— de l'église Notre-Dame, à Courtrai. . .	»	»	»	»	»
Chapelle des comtes de Flandre. — Restauration à imputer sur l'art. 127.	25,500 »	42,750 »	42,750 »	»	(i)
TOTAUX . . . . .	1,054,459 »	636,184 »	278,278 »	366,377 33	74,466 83

l'État, des provinces, des communes et des établissements intéressés dans la dépense.

DÉPENSES à liquider SUR LE BUDGET de 1869 (a).	DÉPENSES à liquider SUR LE BUDGET de 1870 (a).	DÉPENSES à liquider SUR LES EXERCICES à venir.	Observations.
42,500 »	42,500 »	42,500 »	<p style="text-align: center;"><b>NOTE GÉNÉRALE.</b></p> <p>(a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.</p> <p>(b) D'après le contrat passé à cette occasion, le 29 juin 1868, la part d'intervention de l'État sera liquidée en trois annuités de 5,000 francs chacune. Toutefois, le premier paiement ne s'effectuera que lorsqu'il aura été constaté que MM. Guffens et Swertz, chargés du présent travail, auront achevé les travaux de peintures murales qu'ils exécutent aux halles d'Ypres.</p> <p>(c) L'intervention a lieu par voie de subsides accordés à la fabrique d'église.</p> <p>(d) Une dépense supplémentaire de 9,495 francs ayant été reconnue nécessaire, l'État a consenti à augmenter sa part d'intervention du tiers de cette somme. La première annuité à payer de ce chef, en 1867, n'ayant pu être mise en liquidation par suite du peu d'avancement des travaux, cette annuité sera éventuellement payée sur 1868 et la seconde sur un exercice suivant.</p> <p>(e) Il y a lieu de remarquer que, par suite de circonstances imprévues, les annuités de 1865 et 1866 n'ont pu être liquidées sur ces deux exercices. L'annuité de 1865 a été payée sur 1867 et celle de 1867 sur 1868. De façon qu'il ne reste plus à solder que 42,000 francs, qui seront payés ultérieurement.</p> <p>(f) Les annuités de 1866 et de 1867 n'ont pu être mises en liquidation par suite du peu d'avancement des travaux. Ces annuités seront donc payées sur les exercices 1868 et 1869 ou ultérieurement, selon que le travail fait justifiera l'octroi des subventions.</p> <p>(g) Ne seront payés qu'après l'achèvement complet du travail.</p> <p>(h) L'intervention de l'État a lieu par voie de subsides accordés à l'administration communale; l'époque de paiement, ainsi que le montant de la subvention, est déterminée selon le degré d'avancement du travail.</p> <p>(i) Le Gouvernement interviendra par voie de subsides, de 4,275 francs chacun, payables, autant que possible, chaque année, si le degré d'avancement du travail le permet.</p>
42,500 »	42,500 »	42,500 »	
8,400 »	8,400 »	8,400 »	
»	»	45,000 »	
3,000 »	(c)	3,000 »	
4,614 »	»	»	
4,532 50	»	»	
7,690 »	7,690 »	7,680 »	
7,000 »	5,000 »	»	
6,500 »	6,500 »	26,000 »	
»	»	(g)	
»	»	2,000 »	
4,425 »	4,425 »	4,375 »	
»	»	»	
4,333 34	»	»	
»	»	»	
4,275 »	4,275 »	8,725 »	
67,466 84	60,990 »	97,480 »	

Tableau des monuments élevés aux hommes illustres de la Belgique, en voie d'exécution, et dont le paiement se trouve échelonné sur plusieurs exercices.

DÉSIGNATION.	MONTANT total DE LA DÉPENSE.	PART de LA DÉPENSE INCOMBANT A L'ÉTAT.	PART de LA PROVINCE.	PART de LA COMMUNE.	SOMMES imputées sur LES BUDGETS ANTÉRIEURS A 1868.	DÉPENSES à imputer sur LE BUDGET de 1868.	DÉPENSES à imputer sur LE BUDGET de 1869.	SOMMES à liquider sur LES BUDGETS SUIVANTS.	Observations.
Statue de Baudouin de Constantinople. . . . .	400,000 »	65,416 67	7,500 »	27,083 33	52,333 32	43,083 35	»	»	NOTE GÉNÉRALE. Les annuités ou subsides accordés par l'État pour l'érection de ces monuments, ont été affectés à l'œuvre, sur le degré d'avancement du travail, justifié l'octroi des subventions.
Statue de Jacques d'Artevelde . . . . .	74,030 »	49,363 34	»	24,666 66	41,973 34	7,350 »	»	»	
Buste à la mémoire du jurisconsulte Dambouder (destiné à la cour de cassation). . . . .	2,000 »	»	»	»	4,000 »	1,000 »	»	»	
Prix de la console. . . . .	425 »	»	»	»	»	425 »	»	»	
Buste de Mir de Ham, destiné à être placé dans la salle des séances de l'Académie royale de Belgique. . . . .	2,000 »	»	»	»	4,000 »	1,000 »	»	»	
Prix de la console. . . . .	425 »	»	»	»	»	425 »	»	»	
Buste de feu M. le baron de Saint-Genois, destiné à être placé dans la salle des séances de l'Académie royale de Belgique. . . . .	1,500 »	»	»	»	»	750 »	(a) 750 »	»	
TOTAUX. . . . .	480,380 »	144,780 01	7,500 »	51,749 99	96,306 66	54,073 35	750 »	»	

Indépendamment des monuments compris dans le présent état, l'administration est saisie de plusieurs autres propositions d'élever, avec le concours des provinces et des communes, des statues à nos grands hommes, et entre autres, à Van Helmont, à Agnessens, etc.; mais des arrangements définitifs n'étant pas encore intervenues avec les administrations intéressées, à l'exception du monument Van Helmont, il n'est pas possible de comprendre ces projets dans la liste des commandes définitivement arrêtées. Toutefois, en ce qui concerne le monument Van Helmont, bien que la commande ne soit pas encore faite, les parts de la province, de la commune et de l'État sont réglées.

(a) Éventuel. — Ne sera liquidé qu'après achèvement complet de l'œuvre, sur 1870 ou exercices à venir.

ANNEXE B.

A MM. les membres de la Chambre des Représentants.

Bruxelles, le 5 avril 1869.

MESSIEURS,

Les soussignés, membres du conseil administratif de la Société agricole du Brabant, agissant en vertu d'une décision prise par l'assemblée générale de cette association composée de deux mille membres, prennent la respectueuse liberté d'appeler votre attention sur les crédits qui figurent au Budget de l'Intérieur en faveur de l'agriculture.

Ces crédits qu'on semble vouloir lui disputer sont non-seulement nécessaires, mais ils sont insuffisants.

Nous venons donc vous demander de vouloir bien majorer les allocations :

- 1° Pour l'achat d'animaux reproducteurs de races perfectionnées, et notamment de la race pure de Durham ;
- 2° Pour les subsides aux Sociétés agricoles ;
- 3° Pour le développement de l'enseignement agricole.

Il résulte des faits constatés que l'élevage de la race de Durham a fait de grands progrès dans notre pays, que reproducteurs de pur sang et reproducteurs de race croisée sont vivement recherchés dans presque toutes les parties de notre province, et que ces résultats sont dus aux avantages considérables que le cultivateur trouve dans l'élevage de cette race; mais l'expérience a démontré également que les reproducteurs de pure race, qui doivent servir à répandre cette amélioration, dégénèrent aisément si l'on n'a soin de renouveler de temps en temps les types améliorateurs par l'importation d'animaux venant des lieux de production. D'un autre côté, les éléments achetés à l'étranger ne sont pas toujours de premier choix, eu égard au peu de ressources dont on dispose pour cet objet. Il est donc indispensable que l'on continue à acheter en Angleterre des reproducteurs de pure race, ayant le plus de qualités possible, et que cette opération se fasse pendant un grand nombre d'années encore, jusqu'à ce que la Belgique soit à même, si le fait est reconnu possible, de produire elle-même des types améliorateurs suffisants.

Il y a vingt-cinq ans à peine que l'on est entré dans cette voie; il y a dix ans au plus que l'opinion publique s'est définitivement prononcée en faveur de l'amélioration par la race à courtes cornes. Nous sommes donc réellement encore dans les prémisses de la grande question qu'il s'agit de résoudre. On n'arrivera à ce but qu'à force de persévérance, et l'on sait qu'en pareille matière de longues années doivent s'écouler avant que les efforts tentés puissent être couronnés d'un plein succès. Ces considérations répondent aux observations de ceux qui, ne

voyant les choses qu'à la surface, pourraient prétendre que le perfectionnement de nos races est arrivé à un degré suffisant pour qu'il soit inutile de continuer à l'encourager et à persévérer dans la marche précédemment adoptée. Nous croyons, au contraire, que le moment est venu de redoubler ces efforts, en multipliant les types reproducteurs de premier choix importés d'Angleterre, et que, faute de suivre cette voie, on s'exposerait à perdre, en peu de temps, le fruit des travaux et des sacrifices effectués jusqu'à ce jour.

La nécessité de donner plus d'importance aux concours et aux expositions se fait sentir tous les jours davantage en présence des progrès nouveaux que l'on constate. L'utilité de ces institutions parle suffisamment en faveur de l'augmentation demandée. On l'a dit souvent, les concours remplacent la lecture de bien des livres agricoles, quelquefois trop scientifiques pour beaucoup de cultivateurs. Qu'est-ce qui a surtout contribué aux perfectionnements des procédés de culture ? Les concours. Qu'est-ce qui a contribué à l'amélioration de nos races d'animaux domestiques ? Les concours. Ne sont-ce pas eux qui ont permis de voir, d'examiner, de comparer et d'apprécier ? Enfin, c'est grâce aux concours qu'on a pu, dans notre pays, faire connaître les instruments perfectionnés. Un fait récent le prouve de nouveau. Lors de l'exposition organisée au mois de juin dernier, par la Société agricole du Brabant, les constructeurs de tous les pays avaient été conviés à cette solennité. En agissant ainsi, on avait eu pour but d'introduire en Belgique le plus grand nombre possible de machines agricoles perfectionnées. Ce résultat a été atteint au delà de toute espérance, car toutes les bonnes machines étrangères qui figuraient dans ce concours ont été achetées par nos cultivateurs, et l'on peut dire que sous ce rapport, l'exposition du mois de juin a rendu un immense service à l'agriculture.

L'on a déjà fait beaucoup pour l'enseignement agricole dans notre pays, mais il convient de tenir cet enseignement à la hauteur des progrès qui se réalisent tous les jours à l'étranger dans la science. C'est pourquoi, nous demandons qu'on annexe à l'Institut de Gembloux une station expérimentale, dans le genre de celles qui existent en Allemagne.

La sylviculture mérite aussi toutes nos sympathies. Son tort, c'est d'avoir, jusqu'à présent, vécu en dehors du monde agricole. Nous désirons donc qu'on donne plus de développement à l'enseignement de cette branche.

Enfin, nous demandons que la Législature veuille bien s'occuper du projet de loi présenté par M. le Ministre des Finances pour réduire les droits qui pèsent sur les échanges d'immeubles non bâtis.

La majoration que nous sollicitons en faveur de quelques-uns des crédits de l'agriculture peut se faire sans augmenter le budget. En effet, il résulte des documents parlementaires que l'allocation destinée à indemniser les propriétaires de bestiaux abattus présente chaque année un reliquat de plus de 80,000 francs. Il suffirait donc, comme l'honorable M. Jacquemyns l'a proposé, d'autoriser M. le Ministre de l'Intérieur à utiliser une partie de cette somme pour les objets que nous venons d'énumérer.

Qu'il nous soit permis en terminant de faire remarquer que les crédits alloués pour l'agriculture ne peuvent être considérés comme un acte de protection, mais

comme une simple intervention dans une œuvre très-complexe d'utilité publique, qui ne saurait se réaliser sans le concours de l'État.

Dans l'espoir que notre demande recevra un accueil favorable de la Législature, nous vous prions, Messieurs, d'agréer l'hommage de notre profond respect.

Au nom du Conseil administratif :

*Le Secrétaire,*  
PARISEL.

*Le Président,*  
J. LECLERC.

Ministère

Bruxelles le 18 Mai 1869.

de  
l'Intérieur

Division de la  
Comptabilité etc

N° 165.

Annexe.



Monsieur le Conservateur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint  
N° exemplaires du Rapport de la Section  
Centrale sur le Budget du Ministère de  
l'Intérieur pour l'exercice 1870.

Tout le Ministre  
Le Directeur général délégué,

*au Roy*

A Monsieur le Conservateur des Musées  
de peinture.

Bruxelles, le 8<sup>g</sup> br

1869.

N<sup>o</sup> 1147

Monsieur le Secrétaire

Je vous renvoie ci-joint le projet de budget approuvé par moi. Je crois cependant devoir vous exprimer la crainte que la confusion des crédits alloués p<sup>r</sup> les trois musées n'occasionne par la suite de difficultés en ce qui concerne l'emploi des crédits du musée d'Hiery. Ainsi l'art 12 Lett. C. porte le chauffage du musée d'Hiery à 400 frs quoique dans cette somme sont compris l'éclairage de mademoiselle.

L'art 11 C. porte 11750 pour mobilia et entretien de Galeries, dans qu'il soit indiqué que dans cette somme sont compris 1<sup>o</sup> le salaire de l'ouvrier gardien 1872 la gardien et autres services.

Comme vous m'avez déjà l'occasion du dernier budget, donné l'assurance que la forme de ce document ne m'empêcherait pas d'affecter des parties de ces allocations au service de détail qui les sont destinés à payer je n'insiste pas sur ces observations

Tout à vous

Commissaire

Musées royaux de Peinture & de Sculpture  
Projet de Budget pour l'Exercice 1870.

N° ou ordre	Nature des Dépenses.	Sommes proposées	Observations
<u>Chap. I. Traitements personnels :</u>			
1	Créancier du Conservateur	Fr. 6000.-	
2	du Secrétaire de la Commission Directrice.	3125.-	
3	du Conservateur - adjoint.	1500.-	
4	du Gardien des Bâtimens du Musée ancien.	550.-	
5	du Surveillant en chef du Musée moderne	1500.-	
6	de huit Surveillants à 1200 fr	9600.-	
7	de trois " " à 1050 "	3150.-	
		25425.-	
	Somme disponible	475.-	
		25900.-	25,900.- ✓
<u>Chap. II. Frais d'administration &amp; matériel :</u>			
8	Jetons de présence & frais de route des Membres de la Comm. Dir.	3000.-	
9	Frais de vacation et de déplacement des Experts	500.-	
10	Restauration de tableaux. — Entretien et renouvellement de Cadres (Musées ancien et moderne)	3000.-	
11	Mobilier et entretien des Galeries :		
	A Musée ancien	Fr. 2000	} 5250.- 15485.- ✓
	B " moderne	" 1500	
	C " Musée Wurtz	" 1750	
12	Chauffage : A Musée ancien 900. B Musée moderne 900 et C Musée Wurtz	2500.-	
13	Frais d'éclairage de l'une des Salles de la Galerie en plâtre	500.-	
14	Bibliothèque - frais de bureau	900.-	
15	Dépenses diverses	835.-	
<u>Chap. III. Achats.</u>			
16	Achat de tableaux d'Anatomie en art	11000.-	
17	" d'ouvrages destinés à la Galerie historique	1500.-	} 14500.- ✓
18	" de plâtres moulés sur l'antique de	2000	
			Total francs 55005.- ✓

Dressé par le Conservateur des Musées royaux  
Bruxelles, le 22 Novembre 1869  
(Signé) Conscience.

Vu et approuvé par la Commission Directrice  
Le Vice-Président

Le Secrétaire  
V. Stievenart Approuvé  
Pour le Ministre de l'Intérieur  
Le Directeur Général des Bâtiments

M

Willems

33

Somme de 3336 fr. 07 c  
restant disponible sur le budget  
de 1869

---

Musée royal de Peinture & de Sculpture.

Projet de Budget pour l'Exercice 1870.

N <sup>o</sup> o ordr	Nature des Dépenses,	Sommes proposées	Observations
<b>Chap. I. Traitements personnels :</b>			
1	Traitement du Conservateur . . . . .	F. 6000.-	
2	„ du Secrétaire de la Comm <sup>ne</sup> Directe. . . . .	„ 3125.-	
3	„ du Conservateur - adjoint . . . . .	„ 1500.-	
4	„ du Gardien des Bâtimens du Musée ancien . . . . .	„ 550.-	
5	„ du Surveillant en Chef du Musée moderne . . . . .	„ 1500.-	25,900 =
6	„ de huit Surveillants à 1200 francs . . . . .	„ 9600.-	25,900 1175 27,075
7	„ de trois „ à 1050 „ . . . . .	„ 3150.-	
	Somme disponible . . . . .	„ 475.-	
<b>Chap. II. Frais d'Administ<sup>ion</sup> &amp; matériel :</b>			
8	Jetons de présence & frais de route des Membres de la Com <sup>me</sup> Dir. . . . .	2000.-	
9	Frais de vacation et de déplacement des Experts . . . . .	500.-	
10	Restauration de tableaux. - Entretien & renouvellement de cadres (Musées ancien & moderne) . . . . .	3000.-	
11	Mobilier et entretien des Galeries :		
	A Musée ancien . . . . .	F. 2000.-	
	B „ moderne . . . . .	„ 1500.-	5250. =
	C „ Wierty . . . . .	„ 1750.-	15485 =
12	Chauffage		
	A Musée ancien . . . . .	F. 900. =	
	B „ moderne . . . . .	„ 900. =	2500. =
	C „ Wierty . . . . .	„ 700. =	
13	Frais d'éclairage de l'une des Salles de la Galerie de plâtre . . . . .	500.-	
14	Bibliothèque. - Frais de bureau . . . . .	900.-	
15	Dépenses Diverses . . . . .	885.-	
<b>Chap. III. Achats :</b>			
16	Achat de tableaux d'anciens maîtres . . . . .	F. 11000.-	
17	„ d'ouvrages destinés à la Galerie historique . . . . .	„ 1500.-	14,500 =
18	„ de plâtres moulés sur l'antique de . . . . .	„ 2000.-	
Total francs		55885 =	

Dressé par le Conservateur du Musée royal.

Paris, le 22 <sup>ème</sup> Mars 1869.

Vu et approuvé par le Commissaire

Le Vice-Président  
*Commer*

Le Secrétaire.  
*Obien*

*Jedouin*

MUSEE ROYAL  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
N<sup>o</sup> 1147

Paris 28 *de* Juin 1870

à M<sup>r</sup> le Ministre  
de l'Intérieur

1147

Monsieur le Ministre  
Je soussigné a l'honneur  
de soumettre à votre  
approbation le budget  
des études royales de  
Peinture et de Sculpture  
pour l'exercice 1870.

Mais croyant à ces  
propres devoirs  
pour M<sup>r</sup> le Ministre  
de l'Intérieur <sup>voulez bien</sup> aux Chambres  
le transfert au budget  
de l'exercice prochain,  
d'une somme F. 4862.40<sup>00</sup>  
restée disponible sur  
l'allocation de 1868,  
par ce que la Commission  
dix et six n'a pas trouvé  
l'occasion de l'utiliser  
à des achats.

Agr. M<sup>r</sup> le Min.  
L'asp. de M<sup>r</sup> le Min.  
Le Secrétaire. Le Vice-Président  
P. D.

MINISTÈRE  
de  
L'INTÉRIEUR.  
  
ADMINISTRATION  
des  
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

Bruxelles, le 3 *g<sup>bre</sup>* 18 *69*.

MUSEE ROYAL  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
N° 1147

N° 14575

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le  
numero de la dépêche, ainsi que l'indication  
de l'Administration.

1 ANNEXE

SOMMAIRE

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous renvoyer ci-joint, dûment approuvée, une ampliation du projet de budget des musées de peinture et de sculpture de l'Etat pour l'exercice 1870.

La présente dépêche fait suite à votre communication du 28 *g<sup>bre</sup>* N° 1147.

Agreez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Ministre,  
Le Directeur général,  
*W. Chapuy*

A la Commission administrative des Musées de peinture  
et de sculpture de l'Etat.

# *Comptabilité*

*(pièces à numériser)*

Les Musées royaux de Peinture et de Sculpture  
doivent à M. M. Casson et Washer, entrepreneurs,  
20, rue de l'Astronomie, pour fourniture d'étiquettes  
en bois blanc destinées à désigner les ouvrages  
figurant dans la Galerie des statues.

— 17 Décembre 1870 —

25	Etiquette	n°1	à 20¢	5.00
85	"	n°2	à 15¢	12.75
175	"	n°3	à 15¢	26.25
100	"	n°4	à 15¢	15.00
30	"	n°5	à 30¢	9.00

total. 68.00

Le présent compte s'élevant à la  
Somme de Soixante huit francs

Bruxelles le 12 Janvier 1871

Casson et Washer

Kapriel Conservateur  
des Musées royaux.

Casson

Etat Des Vacances Due au  
Lousigné, Commissaire Expert Des Musées  
royaux De Peinture & De Sculpture.

Année 1870.

12 Février	Examen au Musée moderne, du tableau de M <sup>r</sup> Madou et autres. . . . .	1 vacation
1 Avril	Examen d'un tableau de Frans Hals et d'un tableau d'Abraham Janssens. 1 id	
8 id	Examens Des tableaux de Conneille Doras, Frans Hals, Van Goyen, Vander Meer et Schalken . . . . .	2 id
25 id	Examen de quinze tableaux du Musée moderne (suivant rapport) . . .	2 id

Total

6 vacations

Valeur Conservatoire vacations à 12 frs.  
des Musées royaux.

Les 72. —

Le présent état s'élevant  
à la somme de Soixante Douze frs.  
Bruxelles, le 12 juillet 1870.

Etienne Le Roy.

Le Soussigné déclare qu'il a versé  
du pour les Musées royaux de Peinture et de sculpture  
la somme de Trois cent, soixante quinze Francs  
(Fr. 375...) pour la restauration des tableaux ci-après  
faisant partie des collections de Musée ancien:

Le 21 Décembre 1870.

Inventaire Général.

N <sup>o</sup> 56.	J. de Crayer. Assomption de St <sup>e</sup> Catherine. Pour refaire les parties levées et restaurer les places où la couleur s'est détachée. Fr.	150...
" 1330.	Anonymous. Deux volets d'un triptyque se présentant: S. Annonciation. Pour refaire les parties levées, enlever les mastics, recoller les fentes et restaurer.	" 225...
Total Francs		375...

Bruxelles le 14 Juillet 1871.

H. Le Roy

Inspecteur Conservateur  
des Musées royaux.

Comme

Doit la Commission des Musées Royaux  
de peinture et de sculpture à Ed. Colinet  
Sculpteur, pour placement de la Statue  
Colossal de l'Hercule Farnèse.

1870

Cent quatre vingt sept heures		
d'ouvriers à Soixante quinze cent. l'heure	frs	140.25
Soixante dix sept heures		
d'ouvriers à Quarante cent.	" "	30.80
plâtre		5.00
fer. etc.		3.00
Somme total	francs	179.05

Je certifie Sincère et véritable la  
Somme de Cent Soixante dix neuf francs  
Cinq Centimes.

Bruxelles le 22 juin 1871

Ed. Colinet

Suppléant Conservateur  
des Musées Royaux.

Comme

ORNEMENTATION,

DORURE

DE MEUBLES.



DOREUR-ENCADREUR  
de S.A.R. M<sup>gr</sup> le Comte de Flandre,  
**J.F. LAUDEICK**

Rue Neuve S<sup>te</sup> Gudule, 9, près la Banque Nationale.

BRUXELLES.

CADRES POUR

TABLEAUX

ET GLACES.

Le Musée Royal de Peinture & Sculpture Doit

Lith. Ph. Ham, r. des Bouteux, 11

Savoir:

			Prix par Pied.	Francs.	Cent. <sup>s</sup>
1870					
juin	3	Au Musée moderne			
		16 heures d'ouvriers doreurs	0 50	8 00	
		3 livrets Or fin	2 00	6 00	
		Colle, noir, vernis etc		2 00	
"		Au Musée ancien			
"	14	52 heures d'ouvriers doreurs	0 50	26 00	
		4 livrets Or fin	2 00	8 00	
		Colle, pâte, vernis etc		6 00	
juin	13	Trois cadres Or et noir poli pour les photographies d'après Leys - 50 1/2 pieds deux traverses pour encadrer ces photographies	0 90	45 45	2 00
"	19	Six cadres or et noir avec traverses pour les costumes de la Révolution brabançonne	0 50	33 00	
"		un cadre pour le dessin de M <sup>re</sup> Vanderhaert (Bête d'étude) 11 pieds	0 70	7 70	5 00
2 <sup>e</sup> juil.	30	un cadre pour un tableau de J. Van de Velde (Nature morte) 8 pieds	1 25	10 00	
Le présent compte s'élève à la somme de			Etat fr.		201 15
Deux cent un francs 15 centimes					
Bruxelles, le 24 juin 1871			J. F. Laudeick		

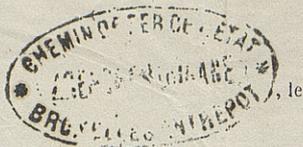
Supplément au Conservatoire  
des Musées royaux.

Comme

ADMINISTRATION

des

Chemins de Fer, Postes et Télégraphes.



19 9 / 18 70.

COMPTE DE FRAIS

à M. Duconq à destination  
de Valenciennes

Déboursés.

Droits de douane  
Id. d'accises  
Id. de garantie  
Frais d'entreposage (Douane)

Reception du tableau  
de M. Portael  
Nysadiz

OPÉRATIONS EN DOUANE.

Frais de déclaration  
Id. de jaugeage

TOTAL

Montant de la lettre de voiture

Droit de magasinage (Chemin de fer)

Ensemble

Camionnage

TOTAL fr.

	0
TOTAL	0
Ensemble	0
TOTAL	

Bruxelles. — Imp. de Ch. LELONG, rue du Commerce, 25.

, le 18

Le Chef de Station,



Série K, no 37. (Bon no 93-1869.)

Composition pour reparer le  
maeler ————— <sup>B<sup>2</sup></sup> 1.50

Bruxelles le 30 Aout 1870

Intemply

Etat de ce qui a été à M. Heins, en  
sa qualité d'expert du Musée Royal  
de Belgique,

Date des Déplacements,	Motif des Déplacements,	Vacations,
1870. février 22	à l'exportation d'un tableau attribué à Vander Goes,	12.
Mars 22	à deux dérapages de Heals. et Jourdan.	12.
avril 7	à cinq idem, par F. Heals, van Goyen, Deros, van Der Meer, et Schalkhen,	12.
Total		f. 36.
Total des trois vacations se montant à la somme de vingt six francs, Priselle les jours,		
Par le Conservateur des Musées royaux. Concuy pour ce qui		1871. Heins

F. J. OLIVIER

LIBRAIRE

Reçu des Musées royaux de  
Peinture et de Sculpture La Somme  
de quinze francs (15 francs)  
pour Abonnement au *Messenger*  
des Sciences historiques, année  
1870. —

Breuxelles le 31 déc. 1870

F. Olivier

---

Vu par le Conservateur  
des Musées royaux.

Commissaire

Capri

Chronique Belge des Arts  
& de la Curiosité  
à Bruxelles  
— — — — —

Reçu de M. de Pensum et de  
Sculpture la somme de huit  
francs pour son abonnement  
au Journal: la Chronique Belge  
des Arts & de la Curiosité, expi-  
rant le 31 Mars 1871.

Bruxelles, le 16 Sept. 1870  
La Direction  
(Signé) J. De Brauwver.

Le Sous-secrétaire a eu l'honneur  
de recevoir la somme de Cent  
vingt-quatre francs  
(F. 144. v) en paiement des  
jetons de présence qui lui  
sont dus pour avoir assisté  
à vingt-quatre Sessons de la  
Commission directrice du  
Musée royal.

Bruxelles, le 30 Dec 1870.

J. J. M. B. B.

Vu par le Conservateur  
des Musées royaux.

Commissaire

144  
90  
-----  
Rmb 54 francs

Reçu des Musées royaux de Peintures  
& de sculpture la somme de Soixante quinze francs  
cinquante Centimes (f. 75.50.) pour l'apport  
de 151 inscriptions placées sur tableaux,  
sculptures, &c. indiquant le nom de l'auteur,  
les dates de naissance et de décès, ainsi que le  
sujet.

151 inscriptions à 50 f. 75.50  
Bruxelles 14 Septembre 1870

J. Thiebaux.

Vu par le Conservateur  
des Musées royaux.

Comany

30 Janvier

Pait-grave peindre les Matruettes  
40 Centimes

Lestampy

Passé d'Amérique 5 Centimes  
Lait pour Blanchir des plâtres

---

Total - 1,00

Bruxelles le 22 Janvier 1870

D'Antony

Entre Monsieur Ducez, vice-  
-président de la Commission Directrice  
des Musées royaux de Peinture et de  
Sculpture, d'une part, et M<sup>r</sup> L. Ganchez,  
à Bruxelles, d'autre part, il a été con-  
-venu ce qui suit:

M<sup>r</sup> L. Ganchez cède aux dits Musées,  
pour la somme de vingt mille francs  
(Fr. 20,000) le portrait du Docteur Johannes  
Gloombek, peint par Frans Hals. Cette  
toile mesure 79 centimètres de hauteur  
sur 66 centimètres de largeur.

La somme indiquée ci-dessus sera  
payée à M<sup>r</sup> L. Ganchez dès que les  
formalités de la comptabilité auront  
été remplies.

Fait en double à Bruxelles le 19 Mai  
1890.

Le Grand contractant,  
L. Ganchez

Le Vice-Président  
Ducez



Le Soussigné déclare qu'il lui  
est dû par les dits royaumes de  
Flandres et de Sclapdune  
la somme de vingt mille  
francs (frs. 20,000) pour  
cession aux dits Musées  
d'un portrait de Docteur  
J. Hoornbeek, peint par  
Francs Hals.

Bruxelles le 19 Mai 1870  
Meyfaulst

De la présente distribution  
il échoit à la somme de vingt  
mille francs.

Le Secrétaire.  
H. Steiner

Le Vice-Président  
J. D. D. D.

Recu des Musées royaux de Peinture et de  
Sculpture. La somme de cent quarante cinq francs  
(p. 145-) pour la location de 290 inscriptions  
placées sur les tableaux destinés à désigner  
le nom des peintres, la date de naissance,  
le sujet etc. à savoir:

290 inscriptions à 50 c. p. 145 =

Branche le 15 Août 1870

Par le Conservateur  
des Musées royaux.

Comu

J. Thiéropont

*rec. receipt. le  
10 June 70*

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

MUSÉES ROYAUX  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE  
*N<sup>o</sup> 1147*

DIVISION

DE LA

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE & DES PENSIONS.

*Journal d'Enregistrement N<sup>o</sup> 295.*

— — — — —  
Conservateur  
Transmis à Monsieur le Gouverneur de la province  
du Musée de peinture  
avec prière d'en accuser la réception, l'ordonnance de payement  
N<sup>o</sup> 24069 de fr. 583. " émise au  
nom de De Brauwere. — pour l'achat d'un  
tabl. ancien. — Vie de la Place de Meir  
à Anvers. — Ex. 1870

Bruxelles, le 2 juin 1870.

POUR LE MINISTRE :

Le Chef de la Division de Comptabilité générale et des pensions,

*Volpelen*

MUSÉES ROYAUX  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE

N<sup>o</sup>

1147

Reçu des Musées royaux  
de Peinture & de Sculpture  
une ordonnance de paiement  
N<sup>o</sup> 24069, de la somme de  
Cinq cent quatre vingt-trois  
francs (F. 583.00) délivrée  
à mon profit en paiement  
d'un tableau ancien, repré-  
sentaunt: la Place de Meir,  
à Anvers, acquis à la vente  
publique du 28 Avril d<sup>ns</sup>.

Bruxelles, 3 Juin 1870

Jules de Brauwere

M<sup>r</sup> Jules De Brauwere  
me du même

MUSÉES ROYAUX  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE

N<sup>o</sup> 1147

1147

Dossier 1198.

Brux. 23 Mai 1870

à M<sup>le</sup> le Ministre de  
l'Intérieur

Comme suite à votre  
dépêche du 13 de ce mois,  
et d'un de la bonne étude,  
N<sup>o</sup> 14626, nous avons  
l'honneur de vous faire  
parvenir les pièces comptables  
nécessaires pour la liquida-  
tion au profit de M<sup>le</sup>  
Lein Garches, de la somme  
de F. 2000<sup>00</sup>, qui lui est  
due par les Musées  
de Peinture & de Sculpture  
au paiement d'un tableau  
de Franz Hals, représentant  
le Docteur Johannes Coenen  
beck.

Agr. et obell.

Le Secrétaire.

*[Signature]*

Le Vice-Président

*[Signature]*

MUSÉES ROYAUX  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE

N<sup>o</sup> 1147

Reçu des Elèves royaux de  
Peinture & de Sculpture sur  
mandat N<sup>o</sup> 24302, de la  
Somme de vingt mille francs  
(F<sup>rs</sup> 20,000.) émis à mon  
profit, en paiement du prix  
d'un tableau de Franz Hals  
(Portrait du Dr J. Heoumbek)  
peu par les Elèves susdits.  
(En 1870)

Bruxelles, le 17 Juin 1870.

Infanterie  
// Rue de la Chapelle.

Monsieur L. Gaucher  
11. Rue de la Chapelle.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

MUSÉES ROYAUX  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE  
N<sup>o</sup> 1147

DIVISION

DE LA

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE & DES PENSIONS.

Journal d'Enregistrement N<sup>o</sup> 509.

*Acc. le 17 juin 1870.*

Conservateur  
Transmis à Monsieur le Gouverneur de la province  
des Musées de peinture  
avec prière d'en accuser la réception, l'ordonnance de paiement  
N<sup>o</sup> 24302 de fr. 20,000. " émise au  
nom de Leon Gaucher, pour achat d'un portrait  
du D<sup>r</sup> J. Hoornbeek, peint par F. Halp  
(En 1870).

Bruxelles, le 16 juin 1870.

POUR LE MINISTRE :

Le Chef de la Division de Comptabilité générale et des pensions,

*Vogels*

Je soussigné déclare qu'il lui est dû par  
les Musées Royaux de Peinture et de Sculpture  
la somme de cinq cents francs (Fr. 500.) pour  
la restauration faite en 1870, d'un tableau ancien,  
représentant le Christ Descendu de la croix,  
sans nom d'auteur. (n° 48 de l'Inventaire  
général.)

Ch. de Caumont

Bruxelles le 17 Décembre 1870.

Suppléant Conservateur  
des Musées Royaux.

Caumont

MUSÉES ROYAUX  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE

N<sup>o</sup> 1147

Le Soussigné déclare avoir  
reçu des Musées royaux de Peinture  
et de Sculpture une ordonnance  
N<sup>o</sup> 31072, de la somme de  
Cinq Cents francs (F. 500<sup>00</sup>) délégué  
en son nom, sur l'exercice 1870,  
pour la restauration d'un tableau  
ancien (Le Christ descendu de la  
croix) N<sup>o</sup> 48 du Catalogue).

Bruxelles, le 14 Mars 1871

Ch<sup>o</sup> D. Cauwen

M<sup>o</sup> De Cauwen  
Peintre - Restaurateur.

1871

MUSÉES ROYAUX  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE

N<sup>o</sup> 1147

Reçu des Musées royaux de  
Peinture et de Sculpture une ordon-  
nance de paiement, N<sup>o</sup> 35454,  
de la somme de Cinq cents francs  
(F. 500.-) émise à mon profit  
pour ce qui me est dû aux dits Musées  
à un tableau de J. Van de Velde.  
(Exéc. 1870)

Bruxelles, le 10 Juillet 1871  
L. G. Gaucher

à Comp. L. Gaucher  
Place du Musée.

*Acc. la réception  
à 16 juillet 71.*

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

MUSÉES ROYAUX  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE

N<sup>o</sup> 1147

DIVISION

DE LA

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE & DES PENSIONS.

Journal d'Enregistrement N<sup>o</sup> 4108

Conservateur Du Musée

Transmis à Monsieur le ~~Gouverneur de la province~~

royal de peinture etc

avec prière d'en accuser la réception, l'ordonnance de paiement

N<sup>o</sup> 35454 de fr. 500. mise au

nom de Gaucher, Leon, pour ce prix d'un  
tableau (nature morte) de J. Vanderelde.  
(Exercice 1870)

Bruxelles, le 13 juillet 1871.

POUR LE MINISTRE :

Le Chef de la Division de Comptabilité générale et des pensions,

*[Signature]*

MUSÉES ROYAUX  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE

N<sup>o</sup>

Reçu du Musée royal de  
Peinture & de Sculpture une  
ordonnance de paiement N<sup>o</sup> 36811  
de Fr 179.05, émise en mon nom,  
pour placement aux dits Musées  
de la Statue de l'Abbe Farnier.  
(Exercice 1870)

Bruxelles, le 7 Septembre 1871

J. Colinet  
pour Simon

M<sup>o</sup>. Simon  
Sculpteur.

MUSÉES ROYAUX  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE  
N<sup>o</sup> 1147

Reçu des Comis royaux  
de Peinture & de Sculpture  
une ordonnance de paiement  
N<sup>o</sup> 38245 délivrée en mon  
nom, de la somme de trois  
Cent Soixante-quinze francs  
(Fr. 375.-) pour l'achat et  
l'acquisition de tableaux en  
Comis mesm (En 1870)

Bruxelles, le 23 Octobre 1871

H. Le Roy

M<sup>r</sup> Henri Le Roy  
Eue Marie de Peire

MUSÉES ROYAUX  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE  
N<sup>o</sup> 1147

Reçu En sus des rayons des  
Peinture, de Sculpture, une  
ordonnance de paiement n<sup>o</sup>  
38246, de la somme de Soixante  
deux francs (F. 72<sup>rs</sup>) élevée  
en son nom, pour faire des  
vacances en 1870.

Bruxelles, le 30 Octobre 1871  
Et. Le Roy

M<sup>r</sup> Étienne Le Roy  
Place du Grand Sablon.

**Etat** des frais de route et de séjour du soussigné  
 Membre de la Commission Directrice des  
 Musées royaux de Peinture et de Sculpture

DATE DES DÉPLACEMENTS.	MOTIFS DES DÉPLACEMENTS.	LIEUX		DISTANCES PARCOURUES EN LIEUX.		DURÉE DU SÉJOUR.  Jours.
		DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.	Par voie ordinaire.	Par chemin de fer.	
1870 20 Janvier	Examen de la Collection De Meyer-Meurat	Bruxelles	Bruges	-	20	1/2
		Bruges	Bruxelles	-	20	
				<b>TOTAUX.</b>	- 40 -	1/2

Pour - lieux par voie ordinaire à Frs . . . Frs	. . .
Pour 40 lieux par chemin de fer à "1 . . . "	40. -
Pour 1/2 séjour à . . . à "12 . . . "	6. -
Ensemble Francs.	46. -

Le présent état montant à la somme de quarante  
 six francs.

*J. De Ruyz*

Dressé à Bruxelles, le 29 Décembre 1870

*J. De Ruyz*

*M. De Ruyz*

**Etat** des frais de route et de séjour du soussigné  
 Membre de la Commission Directrice Des Musées  
 Royaux de Peinture, et Sculpture

DATE DES DÉPLACEMENTS.	MOTIFS DES DÉPLACEMENTS.	LIEUX		DISTANCES PARCOURUES EN LIEUX.		DURÉE DU SÉJOUR.
		DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.	Par voie ordinaire.	Par chemin de fer.	Jours.
1870 20 Juin	Examen de la Collection de Bruges - menues	Bruxelles	Bruges	-	20	} 1/2
		Bruges	Bruxelles	-	20	
				<b>TOTAUX.</b>	-	40 - 1/2

*Supplément Conservateur  
des Musées Royaux.*  
*Commissaire*

Pour 2 lieues par voie ordinaire à 20 Frs — Frs —  
 Pour 40 lieues par chemin de fer à " 1 " 40. —  
 Pour 1/2 séjour à " 12 " 6. —  
 Ensemble Francs. 46. —

Le présent état montant à la somme de quarante six francs

Dressé à Bruxelles, le 31 Décembre 1870  
 C. F. F. J.

*M. F. J.*

**Etat** des frais de route et de séjour du soussigné  
 Secrétaire de la Commission Directrice  
 des Musées Royaux de Peinture & de  
 Sculpture.

DATE DES DÉPLACEMENTS.	MOTIFS DES DÉPLACEMENTS.	LIEUX		DISTANCES PARCOURUES EN LIEUX.		DURÉE DU SÉJOUR.
		DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.	Par voie ordinaire.	Par chemin de fer.	Jours.
1870						
7 Juin	Vente de la Collection Van Roy	Bruxelles	Anvers	-	9	1/2
		Anvers	Bruxelles	-	9	
				<b>TOTAUX.</b>		18. 1/2

*Vu par le Conservateur  
des Musées Royaux.*

Pour 18 lieues par voie ordinaire à Frs . . . Frs  
 Pour 18 lieues par chemin de fer à " 7/4 " 13.50  
 Pour 1/2 séjour à " 10 " 5.-  
 Ensemble Francs. 18.50.

Le présent état montant à la somme de dix-huit  
 francs cinquante Centimes.

Dressé à Bruxelles le 31 Dec. 1870

*Atténué*

**ÉTAT** des frais de voyage dûs au soussigné, *Surveillant au Cabinet*  
*royal de Peinture & de Sculpture.*

calculés en conformité de l'arrêté royal du 31 octobre 1854

DATES		LIEU		DISTANCES PARCOURUES				DATES		Observations.
du	de	du	de	par chemin de fer.		par voie ordinaire.		du	du	
DÉPART.	L'ARRIVÉE.	DÉPART.	L'ARRIVÉE.	kilom.	1/2 kil.	kilom.	1/2 kil.	SÉJOUR.	1/2 SÉJOUR.	
1870										
7 Juin		Bruxelles	Amiens	45	-	-	-	-	1/2	} <i>Voyage</i> } <i>Voyage</i>
		Amiens	Bruxelles	45	-	-	-	-	1/2	
8 Juin		Bruxelles	Amiens	45	-	-	-	-	1/2	
		Amiens	Bruxelles	45	-	-	-	-	1/2	
				180	-	-	-	-	1	

*Exp. des Comptes*  
*des Ministres royaux.*

*Commissaire*

**RÉCAPITALATION.**

180 Kilomètres par chemin de fer, à fr. 50 <sup>cs</sup> les 5 kil. . . . .	18	-
Id. par voie ordinaire, à fr. . . . .	-	-
1 Séjours, à fr. 4. . . . .	4	-
<b>TOTAL.</b> . . . . .	<b>22</b>	<b>-</b>

Certifié véritable le présent état montant à la somme de *Vingt deux francs*

Bruxelles, le *9 Juin 1870*  
*Pour ce qui*  
*Le Directeur*

Vu et certifié :  
**Le Directeur,**

Vu et approuvé :  
**Le Ministre de l'Intérieur,**

Letons de Pismes

1870

Etat des jetons de présence dus à M. M. les Membres de la Commission Directrice Des Musées  
Royaux de Peinture et de Sculpture, pour l'année 1870.

N <sup>o</sup> ou non	M. M.	Séances Dues.																	Membres de jetons de présence à payer	Somme à payer	Emplacement pour quittances.	Observations											
		1870 12 Janvier	9 février	18 "	25 "	29 Mars	6 Avril	8 "	9 "	18 "	22 "	7 Mai	18 "	27 "	18 Juin	22 "	13 Juillet	19 "					28 "	1 <sup>er</sup> Septembre	21 Octobre	14 Novembre	18 "	7 Décembre	12 "	15 "	29 "		
1	Doucet, Vice-Président	1					1	1		1																			5	30	-	Remis à M. M. M.	
2	Balot, Membre	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	19	114	-	Remis le 10 Mai	
3	De Brou	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	24	144	-	Remis à M. M.	
4	De Rougé	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	25	150	-	Remis le 12 Avril	
5	Féris Co	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	25	150	-	Remis le 26 Mai	
6	Madou						1				1																		4	24	-		
7	Portaels	1	1			1		1		1				1	1	1		1		1	1	1							15	90	-		
8	Le Comte de Robiano	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	15	90	-	Remis le 12 Avril	
9	Simonis																												1	6	-		
10	Vandree	1	1			1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	24	-		Pour mémoire - Les jetons ont été payés à M. Vandree.	
																	Totaux	133	798	-													

Le présent état s'élève à la somme  
de sept cent quatre vingt dix-huit francs.

Bruxelles, le 21 Décembre 1870

Le Conservateur.

*Conroy*

Musee

**ÉTAT** des frais de voyage dus au soussigné, *Membre de la Commission Directeur Des Arts royaux de Peinture & de Sculpture* calculés en conformité de l'arrêté royal du 31 octobre 1854.

DATES		LIEU		DISTANCES PARCOURUES.				DATES		Observations.
du	de	du	de	par chemin de fer.		par voie ordinaire.		du	du	
DÉPART.	L'ARRIVÉE.	DÉPART.	L'ARRIVÉE.	kilom.	1/2 kil.	kilom.	1/2 kil.	SÉJOUR.	1/2 SÉJOUR.	
1870										
5 Juin		Bruxelles	Anvers	90	-	-	-	1/2		Examen Des ouvrages de la vente Van der Booy

Vu et approuvé :  
 Le Directeur  
*[Signature]*

RÉCAPITULATION.	90 Kilomètres par chemin de fer, à fr. 1 les 5 kil. . . . .	18	-
	Id. par voie ordinaire, à fr. les 5 kil. . . . .	-	-
	1/2 Séjours, à fr. 6 . . . . .	6	-
	TOTAL. . . . .	24	-

Certifié véritable le présent état montant à la somme de *vingt quatre francs*

Bruxelles, le *7 Sept.* 1870.

Vu et certifié :  
Le Directeur,

Vu et approuvé :  
Le Ministre de l'Intérieur,

*Pour acquit*  
*Ch. De Broe*